

Image not found or type unknown



Entreprise qui fait faillite et crédit à la consommation

Par **Sogle**, le **06/02/2014** à **14:32**

bonjour, rnrnj'ai signé avec une entreprise l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une éolienne. C'est l'entreprise qui s'est occupé de la demande de prêts auprès d'un organisme de crédit. Désormais l'entreprise de photovoltaïque a fait faillite (avant d'avoir fini les travaux). Une autre entreprise a pris le relai et nous conseille de réclamer à l'organisme de crédit une partie des sommes investies (10 % du montant) qu'ils sont en devoir de nous rembourser puisque la société a fait faillite. Par contre, je ne trouve rien sur ce sujet sur le contrat de prêt. Pouvez-vous me renseigner? quelles sont les démarches à suivre?rnrnMerci d'avance.